INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le mardi 21 novembre 2023, à 17 h 30** au bureau municipal, sis au 528, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure et Marc Bilodeau tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Corey Strapps est absent.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière et la greffière-trésorière adjointe madame Julie Gervais sont présentes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 339-1-2023 « Règlement de zonage »
3. Adoption du projet de règlement 339-1-2023 « règlement de zonage »
4. Autorisation signature - entente modifiée du Centre des Loisirs
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 17h49.

2. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 339-1-2023 « Règlement de zonage »

Le conseiller Alain Villemure donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 339-1-2023 « Règlement de zonage », sera déposé avec dispense de lecture pour adoption.

3. Adoption du projet de règlement 339-1-2023 « règlement de zonage »

2023-11-215

ATTENDU QUE la municipalité de Bury est dotée d'un règlement de zonage ;

ATTENDU le conseil de la municipalité de Bury juge à propos de remplacer son règlement de zonage ;

ATTENDU Qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut remplacer son règlement de zonage ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 21 novembre 2023 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU D'adopter le projet de règlement 339-1-2023 « règlement de zonage »

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
2023-11-216

4. Autorisation signature - entente modifiée du Centre des Loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR La conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise le maire M. Denis Savage et la directrice générale Mme Louise Brière, à signer l'entente modifiée convenue avec le Centre de Loisirs de Bury inc.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

5. Période de Questions

Aucune question

2023-11-217

5. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 17 :53

Signé ce 22 novembre 2023.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière